

## NOTE DE RENTREE AUX INSCRITS AU PASS

Parcours d'accès spécifique santé  
Année universitaire 2020/2021

Mesdames, Messieurs les étudiants,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des indications détaillées ci-dessous, qui vous seront utiles à la préparation de la rentrée universitaire.

### INSCRIPTIONS

**Vous devez procéder à votre inscription administrative** suivant les indications communiquées par les services centraux de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-1re-annee>

Les inscriptions pédagogiques sont gérées par la scolarité 1<sup>er</sup> cycle, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

**Vous devez activer votre compte numérique UT3** qui vous permettra d'accéder à un ensemble d'outils et de services de l'université via l'ENT : dossier étudiant, certificat de scolarité, modalités pour récupérer votre carte d'étudiant, messagerie étudiante, plateforme pédagogique Moodle, etc.

***Si votre dossier d'inscription administrative est incomplet (japd, cvec...) votre inscription ne sera pas valide. Vous êtes invité(e) à vous signaler dès la rentrée à l'accueil de la scolarité 1<sup>er</sup> cycle.***

***Si vous souhaitez annuler votre inscription, cette démarche doit être réalisée au plus tard le 31 octobre 2020, cachet de la poste faisant foi. Le formulaire et la procédure à suivre sont accessibles sur les sites internet de l'université et de la faculté.***

### COMMUNICATION AVEC LES ETUDIANTS

#### SITE INTERNET

Les différentes étapes de l'organisation de l'année universitaire du PASS seront répertoriées sur le site internet des facultés de médecine <https://medecine.ups-tlse.fr> (calendrier universitaire, programme des enseignements, modalités de contrôle des connaissances, emplois du temps, examens, choix de filières, résultats...)

Le site est actualisé tout au long de l'année universitaire, il vous appartient de le consulter régulièrement.

#### AFFICHAGE

Des panneaux d'affichage situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif sont réservés à la communication officielle du PASS.

#### MESSAGERIE ETUDIANTE (compte numérique – ENT)

**TRES IMPORTANT : seule votre adresse institutionnelle « @univ-tlse3.fr » sera considérée comme officielle.**

Des informations importantes pouvant être envoyées à cette adresse, il vous appartient de la consulter régulièrement et de la relier à votre adresse mail personnelle.

#### CONTACT SCOLARITE

Votre scolarité est gérée par le service scolarité du 1<sup>er</sup> cycle situé au rez-de-chaussée du bâtiment administratif A0 :

- Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi, fermeture à 16h00 le vendredi. Le service peut être amené à fermer certains jours de l'année (hors vacances universitaires) pour le traitement des examens.
- Contacts mails : [jihane.besson@univ-tlse3.fr](mailto:jihane.besson@univ-tlse3.fr) ou [channa.kim@univ-tlse3.fr](mailto:channa.kim@univ-tlse3.fr)

## RENTREE

**La rentrée est fixée au lundi 07 septembre 2020.**

Les étudiants seront accueillis dans les amphithéâtres du bâtiment A6 de la faculté de Médecine-Rangueil, 133 route de Narbonne.

*Le programme détaillé de cette journée sera consultable au plus tard le vendredi 4 septembre 2020 sur le site des facultés de médecine : <https://medecine.ups-tlse.fr>*

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN GROUPES ET SERIES

### COURS MAGISTRAUX

Les étudiants sont répartis en 2 groupes :

- **Groupe 1 :**
  - o cours magistraux le matin et enseignements dirigés l'après-midi
  - o correspond à la 1<sup>ère</sup> partie de la promotion : de la lettre « A » à la lettre « ? \* »  
(\*ne sera défini qu'à l'issue de la campagne d'inscription, au plus tard le 4 septembre)
- **Groupe 2 :**
  - o cours magistraux l'après-midi et enseignements dirigés le matin
  - o correspond à la 2<sup>ème</sup> partie de la promotion : de la lettre « ? \* » à la lettre « Z »  
(\*ne sera défini qu'à l'issue de la campagne d'inscription, au plus tard le 4 septembre)

*La répartition des étudiants par groupe sera consultable au plus tard le vendredi 4 septembre 2020 sur le site des facultés de médecine : <https://medecine.ups-tlse.fr>*

Si vous ne figurez pas sur la liste, vous devez vous présenter impérativement au secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle dans les meilleurs délais pour régulariser la situation et être affecté(e) dans un groupe.

**Les changements de groupes ne sont autorisés que sous certaines conditions :**

- trouver un permutant (courrier signé conjointement par les deux étudiants)
- avoir un motif valable et impératif (justificatif médical...)

La demande accompagnée des pièces justificatives doit être déposée à la scolarité **au plus tard le lundi 14 septembre 2020**. Passé ce délai, aucune demande ne sera étudiée.

Si le changement de groupe est accordé il est définitif pour l'année universitaire 2020/2021.

### ENSEIGNEMENTS DIRIGES

Des séries d'une cinquantaine d'étudiants seront créées pour suivre les enseignements dirigés (la répartition des étudiants dans les séries et les emplois du temps des ED seront communiqués à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine d'enseignement). Il ne sera pas possible de changer de série d'ED.

## EMPLOIS DU TEMPS

*Les emplois du temps seront consultables au plus tard le vendredi 4 septembre 2020 sur le site des facultés de médecine : <https://medecine.ups-tlse.fr>*

## LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Les cours magistraux ont lieu dans le bâtiment A6 de la faculté de Médecine-Rangueil, dans les amphithéâtres 1 et 3, reliés par visio-conférence.

Les enseignements dirigés ont lieu en majorité sur le site de la faculté de Médecine-Rangueil et sur le site de la faculté des Sciences pharmaceutiques. Si certains devaient se tenir sur le site de la faculté de Médecine-Purpan aux allées Jules-Guesde, le temps de trajet sera pris en compte.

## MESURES SANITAIRES

Compte-tenu du contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire.

Chaque étudiant devra prendre ses dispositions pour venir avec son propre masque.

Il vous est demandé de respecter les gestes barrières.

## **POLYCOPIES**

Les photocopies sont mis en ligne sur MOODLE par les responsables des enseignements.  
Des versions papier pourront vous être distribuées.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### CONTRÔLE DE LA CARTE D'ETUDIANT

La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, donne accès aux enceintes et locaux de l'université. Elle doit être impérativement présentée aux autorités universitaires et aux agents de surveillances du bâtiment A6 à chaque fois que ceux-ci le demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à être exclu du cours.

Si vous avez oublié votre carte d'étudiant, vous devez vous procurer une attestation d'autorisation provisoire d'entrée en cours à l'accueil de la scolarité du 1er cycle, vous pourrez ainsi rentrer à l'heure suivante.

### RETARD EN COURS

Si vous arrivez en retard en cours, l'accès aux amphithéâtres vous sera refusé par les surveillants du bâtiment.

Si d'autres cours suivent, vous pourrez rentrer à l'heure suivante.

### DISCIPLINE

Tout spectacle ou intervention festive est interdit dans le cadre des cours ou des inter-cours.

Tout étudiant auteur de trouble à l'ordre et/ou au bon fonctionnement des enseignements ou tout étudiant complice de ces mêmes faits, sera traduit devant le conseil de discipline de l'université.

### LE BIZUTAGE EST UN DELIT

Le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal. Le fait de bizutage peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

## **PRECISIONS POUR LE PASS-OPTION SCIENCES**

L'enseignement de l'option « sciences » regroupe l'ensemble des mentions.

Le choix de la mention se fera dans le courant ou en fin d'année du PASS.